



**AGESSS**

Association des gestionnaires  
des établissements de santé  
et de services sociaux

# EN ACTION!

rapport annuel  
**2018 | 2019**



# AGESSS

**ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE  
SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX**

601, rue Adoncour, bureau 101  
Longueuil (Québec) J4G 2M6

Téléphone : 450 651-6000/1 800 361-6526  
Télécopieur : 450 651-9750

[agesss@agesss.qc.ca](mailto:agesss@agesss.qc.ca)  
[www.agesss.qc.ca](http://www.agesss.qc.ca)



## MISSION

La mission de l'Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux (AGESSS) consiste à représenter, promouvoir et défendre les intérêts et les droits des membres. Par différents mécanismes, elle consulte et informe les membres en tout temps. L'AGESSS influence les acteurs en participant aux réflexions et aux débats concernant les principaux enjeux du réseau de la santé et des services sociaux. L'AGESSS contribue au développement ainsi qu'au déploiement des meilleures pratiques de gestion. Enfin, elle valorise l'excellence en gestion.

## VISION

Être le partenaire incontournable de tous les gestionnaires pour la reconnaissance de leur rôle et le respect des conditions de travail reliées à leur profession.

## VALEURS

Six valeurs guident l'AGESSS dans ses décisions et ses actions :

- **Respect**
- **Justice**
- **Équité**
- **Professionalisme**
- **Démocratie**
- **Accessibilité**

# SOMMAIRE

Mot de la présidente-directrice générale	4
Conseil d'administration	5
Rapport d'activités	6
• Conditions de travail	7
• Assurances et retraite	10
• Comité consultatif des retraités	11
• Communications	12
• Services aux membres	13
• Développement professionnel	14
• Formation et soutien aux élus	16
Rapport financier	17
• Finances	18
• Bilan	19
• Résultats et évolution des actif nets	20
Nos membres	21
Le personnel du siège social	22
Renseignements divers	22

# RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE



**Chantal Marchand, présidente-directrice générale de l'AGESSS**

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux (AGESSS) pour l'année 2018-2019. Quand je m'arrête pour décrire la dernière année, le thème « travailler autrement et efficacement » me vient à l'esprit. Je fais référence ici à l'initiative que j'ai déployée auprès du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) dans le dossier de l'enveloppe budgétaire de 3,5 % de la masse salariale qui doit être versée pour corriger des problématiques dans notre réseau de la santé et des services sociaux et qui découle de l'entente de rémunération globale signée en décembre 2016.

Cette initiative a permis de travailler avec tous les acteurs autour de la même table, soit les différentes associations représentant les gestionnaires, le SCT et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Je reste convaincue que cette nouvelle façon de travailler est à privilégier et qu'elle est porteuse de gains importants pour les membres. Elle nous a permis de connaître les nouveaux interlocuteurs, qui ont été nommés à la suite de l'arrivée du gouvernement caquiste au pouvoir. Une autre occasion pour rappeler que l'AGESSS, est un partenaire incontournable.

« Cette initiative a permis de travailler avec tous les acteurs autour d'une même table, soit les différentes associations représentant les gestionnaires, le Secrétariat du Conseil du trésor et le ministère de la Santé et des Services sociaux. »

En parallèle, le conseil d'administration, par un mandat confié à un comité ad hoc, a poursuivi sa réflexion sur une éventuelle réforme du système des pratiques de gouvernance de l'Association. Quatre recommandations ont été adoptées à l'unanimité par le conseil le 28 septembre 2018. Par la suite, différentes modalités favorisant des moments d'explications et d'échanges avec les membres ont débuté et se poursuivront au courant de l'année 2019-2020. Je suis très fière du travail accompli par le conseil d'administration qui s'est permis avec conviction et diligence de remettre en question sa propre pratique de gouvernance.

En terminant, je tiens à souligner le travail rigoureux et professionnel de l'ensemble de l'équipe du siège social. Cette dernière demeure consciente et préoccupée par ce que vous vivez au quotidien et s'implique activement dans un processus d'amélioration continue de son offre de service.

Je tiens à vous remercier pour votre confiance. Choisir l'AGESSS, c'est se donner un moyen de représentation collectif, qui sait innover et développer de nouvelles façons de faire. Je vous réitère le plaisir que j'ai à vous représenter au meilleur de mes connaissances et de mes habiletés.

Bonne lecture!

La présidente-directrice générale,

A handwritten signature in blue ink that reads "Chantal Marchand".

Chantal Marchand

# CONSEIL D'ADMINISTRATION 2018-2019

Le conseil d'administration participe activement à la gestion de l'AGESSS, il gère les grandes orientations et constitue l'instance décisionnelle de l'organisation. Il exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les règlements. Au 31 mars 2019, il était composé de 17 administrateurs, de gestionnaires œuvrant au sein du réseau de la santé et des services sociaux qui sont élus par les membres. Au cours de l'exercice financier 2018-2019, le conseil d'administration a tenu quatre séances et le conseil exécutif s'est réuni à cinq reprises.

En 2017, le conseil d'administration a mis en place un comité ad hoc qui avait comme mandat, dans un premier temps, de mener une réflexion sur une éventuelle réforme du système des pratiques de gouvernance et d'identifier des pratiques de gouvernance que l'AGESSS pourrait souhaiter mettre en œuvre pour améliorer le rendement organisationnel. Dans un second temps, le comité a préparé un rapport à l'intention du conseil d'administration présentant des recommandations visant l'adoption de nouvelles pratiques de gouvernance et la mise en œuvre d'une réforme générale du système de gouvernance.

## COMITÉ EXÉCUTIF

- A1– **Chantal Marchand**, présidente-directrice générale - AGESSS
- 01– **François Dubé**, vice-président - Bas-Saint-Laurent
- 03– **Stéphane Roy**, secrétaire - Capitale-Nationale
- 05– **Johanne Simard**, trésorière - Estrie (absente sur la photo)
- 07– **Clément Cloutier**, troisième directeur - Outaouais
- 08– **Caroline Bettez**, première directrice - Abitibi-Témiscamingue
- 12– **France Audet**, deuxième directrice - Chaudière-Appalaches

## ADMINISTRATEURS

- 02– **Martial Fradet** - Saguenay-Lac-Saint-Jean
- 03– **Micheline Chamard** - membre retraitée (absente sur la photo)
- 04– **Éric Cardin** - Mauricie-Centre-du-Québec
- 06– **Alain Doston** - Montréal
- 09– **Lysanne Cormier** - Côte-Nord (absente sur la photo)
- 11– **Guy Grenier** - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- 13– **Guy Bibeau** - Laval
- 14– **Lyne Marcotte** - Lanaudière
- 15– **Maxime Corbeil** - Laurentides
- 16– **Christine Cloutier** - Montérégie



Photo prise lors de la séance du conseil d'administration du 8 juin 2018 au siège social de Desjardins à Lévis en présence des partenaires de La Personnelle.

A blurred photograph of a modern office hallway with people walking away from the camera. The scene is brightly lit, and the motion blur gives a sense of activity and movement. A dark blue horizontal bar is overlaid across the middle of the image, containing the title text in white.

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

# CONDITIONS DE TRAVAIL

**Joanie Maurice-Philippon**, avocate,  
conseillère en ressources humaines  
**Jean-Philippe Brunette**, avocat,  
conseiller en ressources humaines

Plusieurs dossiers ont été menés par l'AGESSS auprès des instances ministérielles et gouvernementales ainsi qu'auprès des autorités compétentes au cours de l'année 2018-2019. En effet, nous avons participé à plusieurs comités avec les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux, poursuivi les dossiers d'arbitrage en cours et des démarches liées au dossier de la loi 10.

En parallèle aux démarches collectives, l'équipe du Service des affaires juridiques et des ressources humaines (SAJRH) a continué d'offrir des services personnalisés aux membres, en les informant, les conseillant et les représentant quant à leur situation professionnelle.

## Comité consultatif de relations professionnelles (CCRP)

Au cours de l'année 2018-2019, le CCRP et le CCRP élargi se sont rencontrés à une vingtaine de reprises, sans compter la préparation et les suivis pour certains dossiers.

Le CCRP a poursuivi les travaux concernant la refonte réglementaire, et ainsi de nombreux échanges ont eu lieu concernant les conditions d'exercice des gestionnaires, notamment à propos des enjeux de rémunération, d'attraction et de rétention dans le but de limiter la mobilité du personnel d'encadrement.

À l'automne 2018, le CCRP élargi, composé des trois associations représentant des gestionnaires, du ministère de la Santé et des Services sociaux et du Secrétariat du Conseil du trésor a commencé ses travaux. Le CCRP élargi a travaillé sur les dossiers suivants :

- système de classification des postes d'encadrement du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS);
- maintien de l'équité salariale;
- structure salariale et modifications réglementaires.

## Modifications réglementaires

En avril 2017, certaines mesures découlant de l'entente de décembre 2016, ont été autorisées par le Secrétariat du Conseil du trésor et ont été intégrées aux conditions de travail des gestionnaires, notamment l'introduction d'une allocation spécifique de soins critiques, le rétablissement de l'allocation d'attraction et de rétention pour les gestionnaires du Grand Nord et le rétablissement de l'allocation pour les gestionnaires de la profession de psychologue.

Au terme de cet exercice, le MSSS a modifié le *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (décret 1218-96) par l'arrêté ministériel 2018-006 du 20 mars 2018. Les modifications intégrées à vos conditions de travail, et qui sont entrées en vigueur en date du 1<sup>er</sup> avril 2018, sont les suivantes :

### • Indemnité de disponibilité (article 27)

L'indemnité de disponibilité, qui est versée lorsqu'un employeur exige d'un gestionnaire qu'il soit disponible en dehors de son horaire normal de travail et qui correspond à une heure travaillée à taux simple par quart de disponibilité, s'applique exclusivement aux cadres intermédiaires.

### • Allocation de disponibilité (article 29.0.9)

Cette nouvelle allocation s'applique exclusivement aux cadres supérieurs et remplace pour ces derniers, l'indemnité de disponibilité prévue à l'article 27. Cette allocation vise à reconnaître, le cas échéant, la disponibilité continue requise par la fonction de cadre supérieur. Ainsi, lorsque la fonction d'un cadre supérieur exige qu'il soit en disponibilité continue sur une base régulière en dehors de son horaire normal de travail et que l'établissement où il travaille offre des services 24h/24 et sept jours par semaine, l'employeur verse une allocation correspondant à 3,5 % du salaire du directeur et à 3 % du salaire du directeur adjoint.

### • Développement de projet d'envergure majeure ou nationale (article 29.2)

L'implication d'un gestionnaire dans le développement ou la mise en place d'un projet d'envergure majeure ou nationale sera dorénavant reconnue par le versement d'une allocation équivalente à 5 % ou 10 % de son salaire.

Le montant de l'allocation dépend de l'envergure de la participation au projet, laquelle se mesure entre autres par l'ampleur des objectifs ciblés et des résultats attendus, ainsi que par la marge de manœuvre et le pouvoir de représentation octroyé au gestionnaire.

Pour la réalisation du projet d'envergure, qui doit aussi être autorisé par le ministre, le gestionnaire est libéré temporairement de son poste pour une durée maximale de 18 mois. Une prolongation de neuf mois est possible, sous réserve de l'autorisation du ministre. À la fin du projet, le gestionnaire reprend son poste chez son employeur, sous réserve

# CONDITIONS DE TRAVAIL (suite)

des dispositions relatives à la stabilité d'emploi prévues au chapitre 5 du Règlement. Pendant la durée du projet, l'employeur ne peut doter le poste de façon permanente.

## Dossier loi 10, projet de loi 160 et projet de loi 7

Le projet de loi 160, qui avait pour objectif de rendre valide le règlement du 23 mars 2015, déposé par le ministre Barrette en novembre 2017, n'a finalement pas été adopté avant la levée de la session de l'Assemblée nationale pour le congé d'été et les élections.

En conséquence, le processus devant la Cour d'appel, qui avait été suspendu après le dépôt du projet de loi, se poursuit donc.

Ainsi, les mémoires des deux parties ont été déposés à l'été 2018 et nous demeurons dans l'attente d'une date d'audience devant la Cour d'appel.

L'équipe du Service des affaires juridiques et ressources humaines a d'ailleurs poursuivi ses travaux dans ce dossier, entre autres, en communiquant avec les membres concernés par ce dossier et en poursuivant les consultations auprès des procureurs externes de l'AGESSS.

Le 26 février 2019, la ministre de la Santé et des Services sociaux a déposé le projet de loi 7, qui a pour objectif de permettre la modification rétroactive des conditions de travail des gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux.

À la suite de ce dépôt, une commission parlementaire a été mise sur pied pour étudier ce projet de loi. Dans le cadre de celle-ci, l'AGESSS a déposé un mémoire et a témoigné en commission parlementaire le 20 mars 2019.

Le 31 mars 2019, ce projet de loi n'avait toujours pas été adopté.

## Classification et maintien de l'équité salariale

Cette année, ces dossiers ont fait l'objet de discussions dans le cadre des rencontres du CCRP élargi.

Comme vous en avez été informés, la structure actuelle de classification et d'évaluation des postes d'encadrement du réseau de la santé et des services sociaux est présentement en réévaluation par le MSSS. Lors de nos échanges, nous avons communiqué aux représentants du MSSS et du SCT notre souci de leur voir faire preuve de transparence sur ces sujets et notre désir associatif d'établir une collaboration dans ces dossiers.

Ainsi, à la suite des fusions et de la mise en place de nouvelles structures au sein des établissements, le maintien de l'équité salariale 2016 devra être réalisé sur les postes existant à cette date à cette occasion. Considérant ce qui précède, des changements importants sont à prévoir au niveau de la nomenclature des postes ainsi que des catégories d'emploi.

Par ailleurs, ces rencontres ont également été l'occasion d'entamer des discussions quant aux plaintes du maintien de l'équité salariale de 2011 dont le règlement entre les parties ou le traitement par la CNESST demeurent un prérequis à la réalisation de l'exercice de maintien de l'équité 2016.

## Dossiers d'arbitrage

Plusieurs dossiers d'arbitrage ont été traités par l'équipe du Service des affaires juridiques et des ressources humaines. De façon plus particulière, nous tenons à souligner le travail réalisé dans le dossier suivant :

- Directive ministérielle du 10 juin 2014

À titre de rappel, l'AGESSS représente plus de 100 membres qui contestent l'application par les employeurs de la directive du MSSS du 10 juin 2014 concernant les baisses de classes salariales imposées au cours de l'automne 2014.

Nous avons poursuivi les représentations dans ce dossier au cours de l'année 2018-2019. Nous avons participé à des conférences préparatoires en prévision de dix journées d'audition devant se dérouler en mai et juin 2019. Une décision devrait être rendue dans ce dossier au cours de la prochaine année.

Évidemment, plusieurs autres recours ont été déposés, et certains arbitrages ont débuté ou ont été réglés en cours d'année et sont intégrés dans les données concernant les dossiers traités par le Service des affaires juridiques et des ressources humaines.

# CONDITIONS DE TRAVAIL (suite)

## Dossiers traités par le Service des affaires juridiques et des ressources humaines

Au cours de l'année 2018-2019, les professionnels du SAJRH ont traité près de 200 dossiers portant sur l'ensemble des sujets prévus au *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (décret 1218-96).

Plus de 2 400 heures ont été consacrées à la réalisation de ces mandats. Au surplus, la valeur totale des indemnités et règlements intervenus dans l'ensemble des dossiers s'élève à 3 095 019 \$.

La ventilation de ces dossiers se décline ainsi :

## Dossiers réglés du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019

Régions	Avantages sociaux	Mesures de stabilité d'emploi	Mesures disciplinaires et administratives	Rémunération	Politiques de gestion	Total par région
01 Bas-Saint-Laurent	2	0	3	0	1	6
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0	3	1	1	5
03 Capitale-Nationale	4	0	20	6	0	30
04 Mauricie-Centre-du-Québec	0	0	8	1	0	9
05 Estrie	1	0	5	2	0	8
06 Montréal	6	3	38	5	2	54
07 Outaouais	2	0	3	1	0	6
08 Abitibi-Témiscamingue	0	2	5	2	0	9
09 Côté-Nord	0	1	0	1	0	2
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	3	1	1	5
12 Chaudière-Appalaches	1	1	10	2	1	15
13 Laval	2	1	6	0	1	10
14 Lanaudière	0	0	18	1	0	19
15 Laurentides	0	0	5	0	0	5
16 Montérégie	2	1	14	0	0	17
10-17-18 Nord-du-Québec/ Nunavik/ Terres-Cries-de-la-Baie-James	1	0	2	1	0	4
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>9</b>	<b>143</b>	<b>24</b>	<b>7</b>	<b>204</b>
<b>Heures travaillées</b>	<b>234</b>	<b>48,75</b>	<b>1 973,75</b>	<b>141</b>	<b>27</b>	<b>2 424,5</b>

## Taux de satisfaction des services

90 % - consultation sans ouverture de dossier  
91 % - Dossiers

# ASSURANCES ET RETRAITE

Chantal Marchand, présidente-directrice générale  
Joanie Maurice-Philippon, avocate,  
conseillère en ressources humaines

## Régime d'assurance maladie (base, enrichi et surprime)

Globalement, la tarification est diminuée de 4,1 %, et ce, de façon variable en fonction des régimes et des groupes d'âge. Aucun congé de prime n'est accordé en assurance accident ou maladie.

Nous vous présentons un tableau de modification de la tarification de la prime payable par le participant:

Statut	Tarification 2019
<b>Régime de base :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Moins de 65 ans</li><li>65 ans et plus</li></ul>	↓ 8,3 % ↓ 4,0 %
<b>Régime enrichi :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Moins de 65 ans</li><li>65 ans et plus</li></ul>	↓ 3,1 % ↓ 4,0 %
<b>Surprime pour les 65 ans et plus</b>	↓ 4,0 %

## Modification au régime des retraités

Au moment de la retraite, les assurés doivent choisir entre deux régimes, soit le régime de base ou le régime enrichi. Jusqu'à tout récemment, le choix du régime de base était irrévocable. Un changement à cette règle entrera en vigueur au cours de l'année 2019 et dorénavant les assurés qui choisiront d'adhérer au régime de base au moment de leur retraite pourront modifier leur choix pour adhérer au régime enrichi à leur 65<sup>e</sup> anniversaire. Les retraités de moins de 65 ans qui contribuent actuellement au régime de base pourront eux aussi, à leur 65<sup>e</sup> anniversaire, modifier leur choix pour adhérer au régime enrichi.

Les retraités de plus de 65 ans, qui sont actuellement dans le régime de base, pourront exceptionnellement modifier leur choix pour adhérer au régime enrichi. Ils auront 90 jours, suivant l'avis qui les informera de cette possibilité, pour en faire la demande.

## Mise en commun

La mise en commun du risque des grands consommateurs de médicaments a fait l'objet de discussions au comité paritaire intersectoriel (CPI), lequel regroupe les représentants des parties associatives, patronales et des retraités.

Les avancées pharmaceutiques, notamment en matière de nouvelles molécules très onéreuses pourraient contribuer à une augmentation importante des coûts des médicaments.

Ainsi les assurés, autant actifs que retraités, ont adhéré à cette mise en commun. À la suite de cette décision, la SSQ a fait deux propositions :

- Seuil de 250 000 \$/certificat/année;
- Seuil de 500 000\$/certificat/année.

Les représentants des actifs ont choisi d'adhérer à la mise en commun avec, pour commencer, le seuil de 500 000 \$ et une hausse des primes assurance maladie de 0,75 % (de leur côté, les retraités ont opté pour financer à 50 % par l'employeur, et à 50 % par les assurés). Il est à noter qu'il est possible de se retirer de cette mise en commun à tout moment.

## Retour au travail des retraités

Les règles en vigueur actuellement, et ce depuis 2013, limitent grandement le retour au travail des retraités. De fait, la rente du retraité qui retourne au travail est soit suspendue ou considérablement affectée.

Bien que ce resserrement des règles ait été adopté pour favoriser la saine gestion du RRPE, cela a pour effet de pénaliser certains pensionnés qui souhaitent travailler ponctuellement ou à niveau de salaire plus bas qu'avant leur retraite.

Pour le moment, il n'est pas possible d'obtenir d'information concernant le nombre de retraités qui retournent au travail et avec quel type de contrat. Ni le SCT, ni Retraite Québec n'ont été capables de fournir ces données.

Les représentants des parties associatives et patronales souhaitent assouplir les règles de retour au travail des retraités, tout en assurant la saine gestion et la pérennité du régime. Un comité de travail évalue actuellement les différentes options envisageables.

# ASSURANCES ET RETRAITE (suite)

## Comité de travail sur les transferts du RREGOP

Une rencontre, à laquelle participait l'AGESSS et d'autres représentants du RACAR, a eu lieu le vendredi 26 octobre 2018, en collaboration avec la Coalition de l'encadrement en matière de retraite et d'assurance (CERA), pour discuter exclusivement de l'enjeu des transferts du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP).

Le passage du RREGOP vers le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) occasionne des coûts qui impactent sur la pérennité de ce dernier. Malheureusement, la compréhension du SCT concernant un récent ajout à la *Loi sur les normes du travail* place désormais le dossier des transferts du RREGOP dans une impasse puisqu'aucune des solutions explorées antérieurement ne respecte les nouveaux critères de cette loi, soit :

- Maintenir le partage des coûts 50-50 entre les cadres et le gouvernement;
- ne pas créer de sous-groupes de cadres actifs avec des bénéfices différents à la retraite en fonction de leur date de nomination.

Selon cette interprétation, les options qui seront développées devront s'appliquer autant au service passé qu'au service futur, ce qui ajoute une complexité sans précédent.

À la suite des analyses des actuaires du Regroupement des associations de cadres en matière d'assurance et de retraite (RACAR), la situation du RRPE sera de nouveau problématique dans une dizaine d'années si le problème des transferts du RREGOP n'est pas réglé.

La fusion avec le RREGOP demeure une possibilité toutefois improbable considérant notamment qu'au sein du RREGOP, il y a un pourcentage non négligeable de salariés pour qui une hausse du taux de cotisation, même faible, serait problématique.

### Rendement du RRPE

L'actif du fonds du RRPE est passé de 6,9 milliards de dollars au 31 décembre 2017 à 8,0 milliards de dollars au 31 décembre 2018.

### Taux de rendement du fonds RRPE

2018 (1 an)	2014 à 2018 (5 ans)	2009 à 2018 (10 ans)	1999 à 2018 (20 ans)
4,3 %	8,3 %	9,0 %	6,3 %

# COMITÉ CONSULTATIF DES RETRAITÉS

Le Comité consultatif des retraités (CCR) relève du Comité paritaire intersectoriel (CPI). Il a comme mission de permettre aux participants du régime d'assurance collective des retraités du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic de participer à l'administration de leur régime et aux membres du comité d'être informés des orientations privilégiées par les participants à ce régime d'assurance. Les deux personnes qui siègent au CCR sont madame Micheline Chamard et monsieur Yves Bolduc.

L'année 2018-2019 fut sous le signe de la continuité sur la réflexion entourant la pérennité du régime d'assurance des retraités. Le régime d'assurance médicaments du Québec (RAMQ) prévoit l'obligation, pour toute personne âgée de moins de 65 ans qui est admissible à un régime privé d'assurance médicaments tel que le régime d'assurance collective offert aux retraités du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic, d'y adhérer, d'y participer et d'assurer, s'il y a lieu, son conjoint et ses enfants à charge. C'est dans ce contexte que le renouvellement du contrat de la SSQ a eu lieu.

Les discussions avec le Secrétariat du Conseil du trésor se sont poursuivies au sujet de la possibilité de procéder à un sondage auprès des 26 000 participants afin d'obtenir l'adhésion de l'ensemble de ces derniers avant de procéder à quelque changement que ce soit. Le CCR a aussi rencontré les représentants des regroupements de membres actifs en matière d'assurance et de retraite, soit le Regroupement des associations de cadres en matière d'assurance et de retraite (RACAR) et la Coalition de l'encadrement en matière de retraite et d'assurance (CERA) en juillet 2018. Cette rencontre a permis de partager les visions entourant la pérennité du régime d'assurance collective.

Rappel des primes familiales en 2019 (auxquelles s'ajoute une taxe de 9 %)

	Moins de 65 ans (incluant l'assurance médicaments)	Plus de 65 ans (sans l'assurance médi- caments)
Régime de base familial :	2 263 \$	111 \$
Régime enrichi familial :	4 958 \$	1 045 \$

Enfin, les activités liées au CCR au cours de l'année 2018-2019 ont été les suivantes :

- Participation à trois rencontres pré-CCR;
- deux rencontres du CCR;
- une rencontre avec les regroupements de membres d'actifs en matière d'assurance et de retraite.

# COMMUNICATIONS

**Les membres du comité sont :**  
**François Dubé**, coordonnateur du dossier  
**Valérie Pepin**, coordonnatrice du Service des communications et de la formation

**Le rôle du Service des communications** consiste notamment à assurer la visibilité de l'AGESSS dans les médias et auprès de ses partenaires. L'équipe des communications publie trimestriellement le journal *L'Intermédiaire* et périodiquement des *Infolettres*. L'équipe voit à la gestion du site Web sécurisé, de la page Facebook et du compte Twitter. Il développe et offre également des activités de formation auprès de ses membres. De plus, ce service est responsable de l'organisation annuelle du colloque centré sur la réalité des gestionnaires du réseau, de même que de l'activité biennale visant la reconnaissance de la contribution des gestionnaires par l'entremise de son Prix d'excellence.

## Les médias sociaux

Au cours de l'année financière 2018-2019, l'AGESSS a maintenu sa présence sur Facebook et Twitter. Elle a diffusé plus de 80 publications sur sa page Facebook au cours de l'année qui est suivie par tout près de 2 000 personnes.

L'AGESSS est aussi active sur Twitter où elle compte 456 abonnés.

## La visibilité dans les médias

La présidente-directrice générale, porte-parole officielle de l'Association, a accordé 9 entrevues principalement auprès de journalistes de la presse écrite (Journal de Québec, La Presse, La Presse Canadienne, Santé inc.) et à la radio (notamment avec Bernard Drainville au 98,5 FM).

## Le site Web en quelques chiffres

Au cours de l'année, le site Internet de l'AGESSS a accueilli de nombreux visiteurs. Voici quelques chiffres à retenir :

**31 424** visiteurs au total ;  
**149 194** pages vues ;  
**2,12** minutes de temps passé en moyenne par visite.

## Le Point

L'AGESSS a décidé de mettre fin à son abonnement à la revue *Le Point en santé et services sociaux* qui était distribué auprès de ses membres. Les sommes qui y étaient allouées seront réaffectées dans les services directs aux membres.

## Relations de presse

L'AGESSS a publié deux communiqués de presse dont un qui concernait le dépôt du projet de loi 7, portant sur certaines conditions de travail applicables aux cadres du réseau de la santé et des services sociaux, et l'autre, pour annoncer la 4e journée annuelle des gestionnaires du RSSS.

## Campagne publicitaire dans le cadre de la campagne électorale

Dans le cadre de la campagne électorale provinciale 2018, l'AGESSS a élaboré une campagne publicitaire qui avait comme principal objectif de positionner l'Association comme un interlocuteur incontournable. La stratégie de communication consistait à retenir plusieurs plateformes médias pour qu'une personne soit exposée à notre message à plusieurs reprises pendant la période de diffusion. Sous le thème «*L'AGESSS, un interlocuteur incontournable!*», la campagne radio, sur les ondes de Rouge FM et du 98,5 FM, et la campagne numérique sur différents sites Web, se sont déroulées du 10 au 16 septembre 2018.



## Communications aux membres

En plus du site Web, l'AGESSS dispose de deux principaux canaux de diffusion auprès de ses membres: le journal trimestriel *L'Intermédiaire* et l'*Infolettre* qui est publiée de manière ad hoc. Au cours de la dernière année, l'AGESSS a publié 5 *Intermédiaires* et 20 *Infolettres*.

# SERVICES AUX MEMBRES

## Accueil des nouveaux membres

Cette année, **509** nouveaux membres ont reçu un appel de la conseillère en formation, accueil et intégration. Ces appels permettent de présenter les services offerts par l'AGESSS tout en créant un sentiment de proximité avec le nouveau membre.

Un suivi est ensuite effectué par courriel, six mois après l'appel. Un total de **437** courriels de suivi ont été envoyés au cours de l'année. Enfin, un an après leur adhésion, **407** membres ont reçu une capsule vidéo rappelant les services offerts par l'AGESSS. Cette dernière étape du processus d'accueil a été instaurée en 2018.

## Partenariats corporatifs

Dans le but d'augmenter le sentiment d'appartenance et la fidélisation envers l'AGESSS locale, l'Association a bonifié son offre de service en ajoutant dix nouveaux partenaires corporatifs qui proposent des rabais avantageux sur des produits et des services qui répondent aux besoins des membres. Mentionnons également que les partenariats avec La Personnelle et La Capitale se poursuivent.

## Colloque 2018 – *Je suis humain de nature et gestionnaire de profession*

Le colloque de l'AGESSS a eu lieu les 1<sup>er</sup> et 2 novembre 2018 au Centre de congrès et d'expositions de Lévis. Sous le thème : *Je suis humain de nature et gestionnaire de profession*, plus de 300 personnes ont assisté à cet événement annuel.

Ce colloque était également l'occasion de célébrer la 17<sup>e</sup> édition du Prix d'excellence de l'AGESSS où 14 lauréats régionaux ont été récompensés.



Le comité organisateur du colloque 2018 (région Chaudière-Appalaches).



## Journée annuelle des gestionnaires 2018

La troisième édition de la Journée annuelle des gestionnaires s'est tenue le 18 mai 2018. Les activités ont débuté le 3 mai 2018 avec l'envoi d'un courriel aux membres. Conformément au plan média, une campagne publicitaire multiplateforme (radio, télévision, Facebook, Google) a été lancée à partir du 7 mai 2018. De plus, l'AGESSS a produit des affiches (24 X 36), des signets informatifs, des macarons magnétiques et des ballons. Les médias sociaux ont été mis à contribution dans le cadre de cet événement (Facebook et Twitter). Enfin, soulignons qu'une dizaine d'initiatives locales ont aussi été organisées.

# DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Les responsables du comité sont :  
**Caroline Bettez**, coordonnatrice du comité  
**Annie Charest**, conseillère en formation, accueil et intégration

## Le Comité de développement professionnel

Le comité de développement professionnel (CDP) regroupe les vice-présidents au développement des compétences de partout au Québec. Les objectifs du CDP sont de voir à la mise en commun des pratiques en matière de développement des compétences des membres dans les différentes régions, de faire un suivi de l'application de la *Politique nationale de développement des compétences du personnel d'encadrement* et du déploiement du programme national de coaching du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le comité s'est rencontré à deux occasions au cours de la dernière année, d'abord le 11 mai 2018 à Longueuil et le 31 octobre 2018 à Lévis.

D'autres activités ont également été organisées en lien avec le développement professionnel des membres.

- Webinaire du 17 septembre 2018 : cinq grandes universités (Université Laval, Université de Sherbrooke, École nationale d'administration publique, École de santé publique de l'Université de Montréal et les Universités du Québec) ont présenté les différents programmes de formation offerts et pertinents pour les gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux aux vice-présidents au développement des compétences. Afin de bien faire valoir les opportunités et les leviers de développement des membres dans les différentes sections d'établissement et régions, les vice-présidents ont reçu un éventail complet d'information de la part des universités : formation offerte pour la relève des cadres intermédiaires, développement des compétences attendues des gestionnaires en exercice et préparation et accompagnement des gestionnaires désireux d'accéder à des postes d'encadrement supérieur. La captation intégrale du webinaire est disponible pour référence future.
- Les cinq universités ont également participé au colloque annuel 2018 par la tenue d'un kiosque d'informations afin de présenter leur offre de formation aux participants.



## Membres du CDP 2018-2019

- 01- Bas-Saint-Laurent / **Julie Ouellet**
- 02- Saguenay-Lac-Saint-Jean / **Marianne Bouchard**
- 03- Capitale-Nationale / **Patrick Lacasse-Trudeau**
- 04- Mauricie-et-Centre-du-Québec / **Natalie Gélinas**
- 05- Estrie / **Christian Bellemare**
- 06- Montréal / **Monica Ouellet**
- 07- Outaouais / **Émilie Delisle**
- 08- Abitibi-Témiscamingue / **Nathalie Leblanc**
- 09- Côte-Nord / **Josée Marcheterre**
- 11- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine / **Sylvie Desrosiers**
- 12- Chaudière-Appalaches / **Claude Rousseau**
- 13- Laval / **Marie-Christine Giroux**
- 14- Lanaudière / **Guy Godmaire**
- 15- Laurentides / **Nathalie Comtois**
- 16- Montérégie / Vacant au 31 mars

■ **Annie Charest**, conseillère en formation, accueil et intégration, siège social de l'AGESSS

■ **Caroline Bettez**, coordonnatrice du comité, Abitibi-Témiscamingue

## Le Comité national de la main-d'œuvre et de développement du personnel d'encadrement (CNMODPE)

Ce comité regroupe l'AGESSS, des représentants des autres associations de gestionnaires, les directions des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ) de certains établissements et l'équipe du MSSS chargée de coordonner les échanges sur les différents enjeux de développement du personnel d'encadrement. Voici un aperçu des activités du CNMODPE pour l'année 2018-2019 :

- Rencontre du comité le 27 juin 2018. Les associations ont dénoncé le peu de place pour s'exprimer sur les réels enjeux de développement des gestionnaires du RSSS, leur absence à des tables de travail pertinentes, l'omission de sujets importants à l'ordre du jour des comités, le budget national réparti pour le développement des compétences du personnel d'encadrement qui n'a pas été transmis malgré les demandes ainsi que les méthodes et rythmes de travail insatisfaisants du comité. Des demandes concrètes et formelles à ces effets ont été formulées au MSSS dans l'intérêt des membres de l'AGESSS.
- Le 25 septembre 2018 : participation des associations à titre d'observatrices à une partie de la journée de travail sur l'intégration du répertoire des pratiques de gestion en amélioration continue aux modèles de leadership existants dans les établissements du RSSS. Une première fort appréciée de tous, riche en informations.

# DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (suite)

## Le Comité national de la main-d'œuvre et de développement du personnel d'encadrement (suite)

- Rencontre du 29 novembre 2018 : exposé de l'avancement des travaux sur le *Programme national de développement des leaders* (PNDL). Le PNDL est mis en place dans les établissements et les objectifs sont en voie d'être atteints. Le *Programme national de coaching* est offert dans l'ensemble des établissements, mais malgré de grands besoins en matière d'accompagnement de la relève, le programme est encore peu utilisé. Concernant le *Cadre de référence pour la relève en gestion*, contrairement au PNDL, le cadre de référence n'a pas été priorisé en cours d'année, ce qui a été dénoncé par l'AGESSS. Enfin, on nous a annoncé le nouveau report de la révision de la *Politique nationale de développement des compétences du personnel d'encadrement* échue depuis 2015. Les travaux en cours portent plutôt sur la *Politique concernant la prévention, la promotion et les pratiques organisationnelles favorables à la santé et au mieux-être des personnes au travail*. Le MSSS compte sur les initiatives locales dans le dossier du développement des compétences des gestionnaires et sur la table des DRHCAJ comme plateforme d'échange en la matière.
- 4 février 2019 : arrivée en poste de la nouvelle directrice de la planification de la main-d'œuvre salariée et médicale et du soutien au changement.
- 20 mars 2019 : nouvelle demande de l'AGESSS des répartitions budgétaires 2017-2018 et 2018-2019, du budget national de développement des cadres du réseau de la santé et des services sociaux.

# FORMATION ET SOUTIEN AUX ÉLUS

L'AGESSS propose diverses formations, et ce, de façon complémentaire à l'offre de formation disponible pour ses membres par leur établissement. Ce faisant, nous participons à l'atteinte de certains objectifs comme celui de diversifier les alliances et les collaborations avec d'autres groupes d'influence qui partagent les mêmes intérêts.

## Formation

L'AGESSS s'est jointe au partenariat interassociatif en matière de développement professionnel avec l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), l'Alliance des cadres de l'État et l'Association des cadres des collèges du Québec (ACCQ). Ces organisations partagent un intérêt pour les meilleures pratiques de gestion, le développement des compétences des gestionnaires et la réponse aux besoins de formation des leaders dans leurs réseaux respectifs. L'objectif commun consiste à mettre à la disposition des membres des solutions de formation innovantes aux meilleurs coûts possibles. Cette alliance naturelle pousse chaque partenaire à rechercher des contenus qui correspondent aux compétences attendues des gestionnaires pour se positionner avantageusement devant les défis de gestion actuels et à venir.

Grâce à ce partenariat et via la nouvelle plateforme Web, 15 séances de formation (11 contenus différents) ont été offertes soit par la tenue d'activités en région ou par l'accès à des solutions technologiques comme le webinaire. Pour la période concernée par le rapport annuel 2018-2019, nous avons formé 322 gestionnaires, dont 41 membres de l'AGESSS.



La nouvelle plateforme Web qui permet d'offrir toute une gamme de formations. ([www.formationagesss.com](http://www.formationagesss.com))

## Soutien aux élus

*Les activités de soutien aux élus permettent d'optimiser le recrutement de nouveaux membres et d'accroître la fidélisation des membres actuels en lien avec les contextes organisationnels distincts vécus par les membres des exécutifs.*

Voici quelques activités de soutien réalisées en 2018-2019 :

- Mise en application du plan personnalisé de soutien aux élus, fondé sur les enjeux et besoins relevés et validés lors de la tournée des exécutifs de sections d'établissements de 2017. Une nouvelle tournée est prévue en 2019.

Réception et traitement de 161 demandes de soutien des exécutifs de sections d'établissements :

- envoi de courriels aux membres;
- production de sondages;
- soutien à l'organisation des assemblées générales annuelles;
- conseils et informations sur les rencontres avec l'employeur et sur les mandats confiés par les conseils de sections d'établissements;
- soutien au fonctionnement interne de l'exécutif;
- rédaction de documents;
- élaboration d'un plan de communication;
- recherche de conférenciers;
- production de bannières ou d'objets corporatifs, etc.

## TABLE DES PRÉSIDENTS

Encore cette année, nous avons poursuivi notre soutien auprès des différents officiers qui composent les exécutifs de notre structure associative. La table des présidents s'est rencontrée à deux reprises, soit le 31 octobre 2018 et le 29 mars 2019. Différents sujets furent abordés telles les politiques locales de gestion, le vote électronique, le sondage aux vice-présidents relations de travail, l'assemblée générale extraordinaire, la reconnaissance des membres et le sondage sur les intentions de départ à la retraite.

A blurred photograph of several business professionals walking away from the camera in a bright, modern hallway. The people are out of focus, creating a sense of motion. The hallway has a polished floor that reflects the light from large windows or glass walls in the background. The overall atmosphere is professional and dynamic.

# RAPPORT FINANCIER

Le rôle du Service des ressources financières, techniques et informationnelles est de gérer tous les détails relatifs aux adhésions et aux cotisations, de soutenir les officiers de l'Association lors des périodes d'élections, de même que dans la gestion de la trésorerie de nos instances locales et régionales. De plus, ce service est responsable de l'administration des biens de la permanence afin de faire progresser l'AGESSS, d'assurer son efficacité en gestion et sa pérennité.

Au cours de l'année 2018-2019, les membres ont tenu 5 réunions. Ils ont étudié et fait des recommandations au conseil d'administration et au comité exécutif et réalisé les projets suivants :

- étude de 13 rapports financiers périodiques;
- étude des états financiers audités au 31 mars 2019. Constat entourant les surplus et début d'une réflexion sur l'utilisation de ceux-ci;
- étude des subventions aux régions et des sections d'établissements;
- suivi des rapports d'élections des régions et des sections d'établissements;
- mise à jour des procédures et règlements en matière d'administration des ressources financières;
- étude et recommandation en vue du renouvellement des contrats de service;
- analyse des prévisions budgétaires 2019-2020;
- étude des bonifications à verser aux régions dans le cadre de leur participation à l'assemblée générale annuelle;
- mise en place d'un programme de reconnaissance pour les membres de l'AGESSS.

---

## Membres du comité

- **Johanne Simard**, coordonnatrice du comité Trésorière  
CIUSSS de l'Estrie – CHUS
  - **Maxime Corbeil**  
CISSS des Laurentides
  - **Chantal Marchand**  
Présidente-directrice générale - AGESSS
  - **Sylvie Langlois**, CPA, CGA,  
Coordonnatrice du Service des ressources financières, techniques et informationnelles - AGESSS
-

**BILAN**  
**Au 31 mars**

	2019	2018
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	1 162 430	679 966
Créances	528 616	407 129
Frais payés d'avance	80 161	88 522
Placements échéant au cours du prochain exercice	268 000	130 000
	<b>2 039 207</b>	1 305 617
AVANCE À UN SYNDICAT DE COPROPRIÉTÉ, SANS INTÉRÊTS	48 443	42 763
PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR	1 231 406	1 424 442
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 187 575	1 269 958
ACTIFS INCORPORELS	102 715	112 782
	<b>4 609 346</b>	4 155 562
<b>PASSIF</b>		
PASSIF À COURT TERME		
Dettes de fonctionnement	313 424	329 798
Ristournes à payer - régions et sections	87 220	88 936
Produits reportés	8 330	1 521
	<b>408 974</b>	420 255
<b>ACTIF NET</b>		
Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	1 290 290	1 382 740
Affecté	864 429	424 706
Non affecté	2 045 653	1 927 861
	<b>4 200 372</b>	3 735 307
	<b>4 609 346</b>	4 155 562

AU NOM DU COMITÉ


 Charité Marchand, administratrice


 Bruneau, administratrice

## RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2019 2018

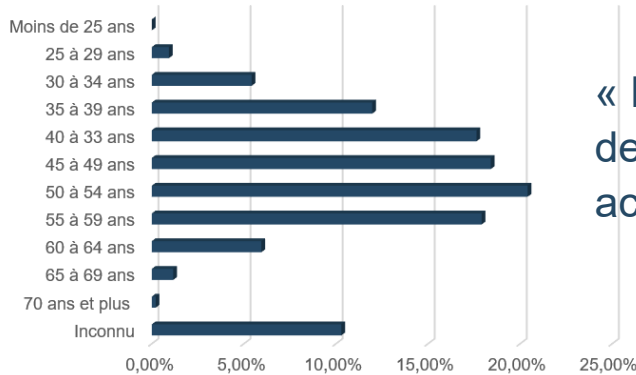
	Service des ressources financières, techniques et informati- nelles	Service des affaires juridiques et des res- sources humaines	Communi- cation et formation	Direction générale	Location de locaux	Mandats et comités	Régions et sections	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>PRODUITS</b>									
Cotisations et droits d'entrée								2 977 717	2 852 056
<b>AUTRES</b>									
Location								56 643	56 247
Autres produits								93 787	70 970
Variation nette des gains (pertes) non matérialisés sur les placements								23 916	(3 131)
Congrès								167 441	-
								<b>3 319 504</b>	<b>2 976 142</b>
<b>CHARGES</b>									
Salaires et charges sociales	289 213	582 418	282 171	243 831	-	-	-	1 397 633	1 427 785
Assurances	974	2 922	1 035	1 156	407	-	-	6 494	6 453
Communication externe	-	-	118 226	-	-	-	-	118 226	81 374
Congrès et assemblée générale	-	-	-	-	-	187 548	61 499	249 047	50 827
Courrier	693	1 706	657	745	-	-	763	4 564	3 814
Dépenses des comités	-	11 301	-	-	-	147 562	-	158 863	113 206
Électricité	3 587	10 848	3 819	4 253	11 673	-	-	34 180	32 809
Dépenses générales	120	-	662	6 551	-	-	-	7 333	2 890
Entretien et réparations	10 711	33 088	11 460	12 639	7 878	-	-	75 776	74 240
Frais de formation	4 536	17 266	3 653	2 418	-	-	-	27 873	19 673
Fournitures de bureau et papeterie	1 433	6 365	1 161	1 340	-	-	-	10 299	12 718
Frais informatiques	99 634	-	-	-	-	-	-	99 634	103 748
Services professionnels	10 374	90 919	22 077	-	-	-	-	123 370	87 684
Imprimerie	-	215	-	-	-	-	857	1 072	4 229
Information aux membres	-	-	-	-	-	-	38 277	38 277	77 374
Intérêts et frais bancaires	9 061	24	24	-	-	-	-	9 109	9 083
Projet spécial	-	-	19 253	-	-	-	-	19 253	-
Publicité	-	-	-	-	-	12 936	-	12 936	12 914
Régions et sections	-	-	-	-	-	-	266 743	266 743	355 503
Taxes et permis	5 687	17 061	6 043	6 754	10 397	-	-	45 942	47 029
Télécommunications	919	5 960	2 106	1 882	-	-	-	10 597	12 749
Perte sur cession d'immobilisations corporelles et actifs incorporels	1 445	-	-	-	-	-	-	1 445	8 235
Amortissement de la bâtisse	10 181	30 593	10 821	12 085	17 430	-	-	81 110	81 110
Amortissement des autres immobili- sations corporelles	2 827	7 962	3 031	3 423	347	2 826	-	20 416	23 200
Amortissement des actifs incorpo- rels	4 060	11 342	4 555	4 633	-	4 806	4 851	34 247	33 985
	<b>455 455</b>	<b>829 720</b>	<b>490 754</b>	<b>301 710</b>	<b>48 132</b>	<b>355 678</b>	<b>372 990</b>	<b>2 854 439</b>	<b>2 682 632</b>
<b>EXÉDENT DES RODUITS SUR LES CHARGES</b>								<b>465 065</b>	<b>293 510</b>
<b>RÉPARTITION DES DÉPENSES EN POURCENTAGE</b>	15,96 %	29,07 %	17,19 %	10,57 %	1,69 %	12,46 %	13,06 %	<b>100 %</b>	

2019 2018

	Investi en immobilisa- tions corpo- relles et actifs incorporels	Affecté	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>SOLDE</b> , début de l'exercice	1 382 740	424 706	1 927 861	3 735 307	3 441 797
Excédent des produits sur les charges	(137 218)	(60 277)	662 560	465 065	293 510
Investissement en immobilisation corporelle et actifs incorporels	44 768	-	(44 768)	-	-
Affectations internes	-	500 000	(500 000)	-	-
<b>SOLDE</b> , fin de l'exercice	<b>1 290 290</b>	<b>864 429</b>	<b>2 045 653</b>	<b>4 200 372</b>	<b>3 735 307</b>

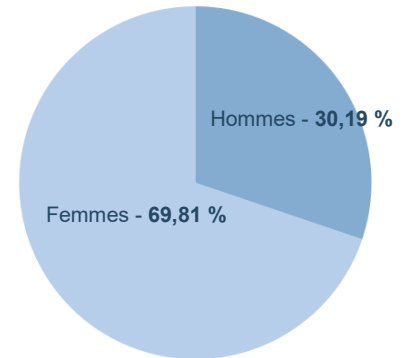
# Nos membres

## Âge



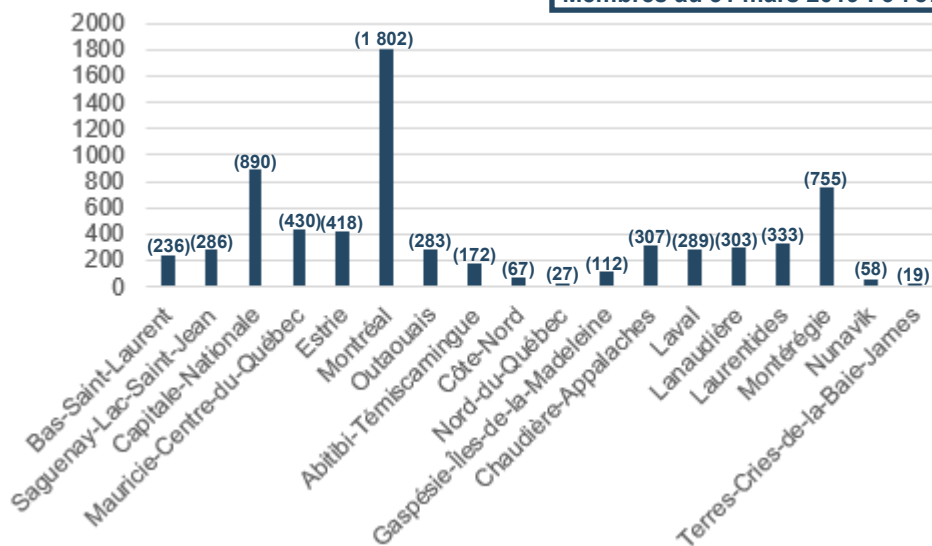
« Moyenne d'âge des membres actifs: **47,9 ans** »

## Sexe



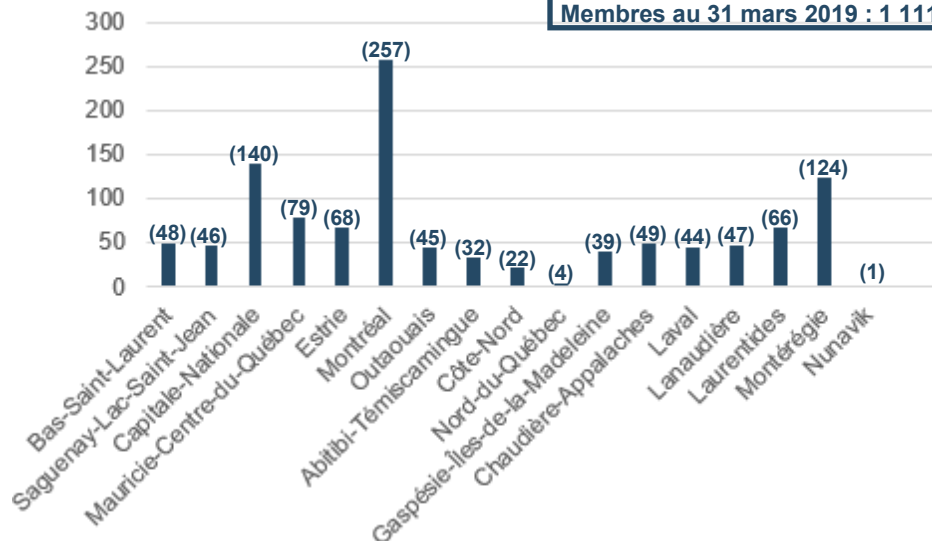
## Répartition des membres par régions au 31 mars 2019

Membres au 31 mars 2019 : 6 787



## Répartition des retraités par régions au 31 mars 2019

Membres au 31 mars 2019 : 1 111



# Le personnel du siège social

## Direction générale

**Chantal Marchand**, présidente-directrice générale

**Chantal Blanchard**, attachée d'administration

## Service des affaires juridiques et des ressources humaines

**Valérie Sylvestre**, avocate, coordonnatrice du Service des affaires juridiques et des ressources humaines (*jusqu'en novembre 2018*)

**Sylvie Dutka**, secrétaire juridique

**Manon Lavoie**, secrétaire juridique

**Jean-Philippe Brunette**, avocat, conseiller en ressources humaines

**Jenny Guilbert**, agente en relations de travail

**Émilie Marcil**, avocate, conseillère en ressources humaines intérimaire

**Joanie Maurice-Philippon**, avocate, conseillère en ressources humaines

## Service des communications et de la formation

**Valérie Pepin**, coordonnatrice du Service des communications et de la formation (*jusqu'en décembre 2018*)

**Marie-Andrée Aubertin**, agente d'information et de liaison

**Annie Charest**, conseillère en formation, accueil et intégration

## Services des ressources financières, techniques et informationnelles

**Sylvie Langlois**, coordonnatrice du Service des ressources financières, techniques et informationnelles

**Isabelle Chapdelaine**, agente de bureau

**Véronique Gagné**, agente de bureau

**Guillaume Painchaud**, consultant en technologies de l'information

**Nancy Vallée**, technicienne en administration

## Renseignements divers

### Auditeurs

MALLETTE S.E.N.C.R.L.

Madame Valérie Lefebvre, CPA auditrice, CA

855, avenue Broadway, bureau 210

Shawinigan (Québec) G9N 8B8

### Banque

RBC Banque Royale du Canada

Succursale Vieux-Longueuil

43, rue Saint-Charles Ouest

Longueuil (Québec) J4H 1C5

### Conseillers juridiques

Langlois avocats

Complexe Jules-Dallaire, T3

2820, boulevard Laurier, 13<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1V 0C1

La prochaine assemblée générale annuelle de l'AGESSS se déroulera le vendredi 27 septembre 2019 à l'Hôtel Universel à Rivière-du-Loup. Les assemblées générales annuelles subséquentes auront lieu au Centre des congrès de Saint-Hyacinthe, le 24 septembre 2020 et au Château Montebello, le 24 septembre 2021. Une assemblée générale extraordinaire aura lieu le vendredi 24 janvier 2020.

## MERCI À NOS PARTENAIRES





# AGESSS

Association des gestionnaires  
des établissements de santé  
et de services sociaux



601, rue Adoncour, bureau 101, Longueuil (Québec) J4G 2M6  
TÉL : 450 651-6000 | SF : 1 800 361-6526 | TÉLÉC : 450 651-9750

[agesss@agesss.qc.ca](mailto:agesss@agesss.qc.ca) | [www.agesss.qc.ca](http://www.agesss.qc.ca)



AGESSS



@agesss\_info



AGESSSvideos